

Information presse, 6 novembre 2017

Création du Fonds EISTI, fonds de dotation de l'École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information

Créé cette année, le Fonds EISTI, Fonds de dotation de l'École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (école d'ingénieurs en mathématiques et informatique), a pour ambition de participer au développement de l'établissement et de soutenir ses projets dans la recherche permanente d'excellence selon trois axes : la responsabilité sociale, l'investissement pédagogique et l'innovation et l'amélioration de la vie des campus. Il peut recevoir des dons de la part des particuliers et des entreprises qui bénéficient des avantages fiscaux prévus par le cadre légal*.

Les fonds issus des dons seront investis sur les trois axes stratégiques de la façon suivante :

La responsabilité sociale

L'élève-ingénieur est la première préoccupation de l'EISTI. Le Fonds EISTI porte ses financements vers des actions en faveur de l'égalité des chances et de la diversité des profils accueillis, de la sensibilisation des élèves à la RSE et de l'ouverture à l'altérité et au monde.

- Développement des bourses d'études : l'EISTI consacre chaque année près de 500 000 € en bourses d'études solidaires et souhaite les augmenter significativement.
- Accompagnement de la vie associative : soutien aux initiatives étudiantes solidaires, formations des élèves à la RSE.
- Soutien aux actions en faveur de l'égalité des chances : égalité d'accès aux études supérieures et égalité Hommes/Femmes.
- Soutien aux projets favorisant l'ouverture internationale portés par l'établissement, les enseignants, les élèves.

L'investissement pédagogique et l'innovation

L'EISTI a une exigence, celle d'anticiper continuellement les besoins des professionnels. C'est pourquoi 30 à 50 % des enseignements sont revus chaque année pour les options de spécialisation. Le Fonds EISTI accompagne toutes les actions d'innovation pédagogique.

- Acquisition de nouveaux matériels.
- Renforcement des moyens pour la recherche et les projets dans les DATA, l'IoT, la Réalité Virtuelle, l'Intelligence Artificielle.
- Création de l'EISTI Innovation Lab : espace de 250m² dédié à l'innovation, ouvert aux élèves, aux enseignants et aux entreprises.
- Soutien de l'innovation pédagogique.



L'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de vie sur les campus

L'EISTI connaît sur ces dernières années une croissance de ses effectifs de 8 à 10% par an. Cette progression exige une adaptation des conditions d'accueil des élèves sur les campus et notamment à Cergy. L'extension des locaux est menée grâce à ses partenaires territoriaux et en particulier le département du Val d'Oise. Le Fonds EISTI participe à l'amélioration des espaces de travail existants et apporte son soutien aux aménagements technologiques des nouveaux locaux.

- Améliorer le cadre de vie et les conditions de travail sur les campus : extension du campus de Cergy avec l'ouverture d'un nouveau bâtiment. 1200 m² supplémentaires en septembre 2017 et autant fin 2018.
- Projet de construction d'un nouveau bâtiment à Cergy de 4000m² à l'horizon 2019.

Selon Nesim FINTZ, fondateur et Directeur Général de l'École d'ingénieurs : « *Le Fonds EISTI participe du développement de notre institution. Il est une pierre précieuse à l'édifice. Il finance des actions en rapport avec les valeurs de l'EISTI : professionnalisme, ouverture, solidarité, éthique.* »

Le Fonds EISTI est présidé par Thierry SIOUFFI, EISTI 1986, Senior Vice-Président d'Atos, qui a déclaré : « *En toute transparence, nous redistribuons l'intégralité des dons reçus, en assurant leur traçabilité et l'efficacité de leur usage.* »

* Le Fonds EISTI est un fonds de dotation, forme juridique issue de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Un fonds de dotation peut bénéficier de dons, de donations et de legs dans des conditions identiques à celles d'une association reconnue d'utilité publique. Particuliers et entreprises peuvent donner.

Les **particuliers** qui consentent des dons au Fonds EISTI bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les **entreprises** qui consentent des dons au profit du Fonds EISTI bénéficient d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant de leurs versements, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Contact presse : annelise.fontan@eisti.eu

